Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Covid-19 : réouverture de la cité scolaire de Vaison



Suite à la détection récente de plusieurs cas positifs de Covid-19 parmi les personnels enseignants, techniques et administratifs, ainsi que parmi des élèves de la cité scolaire de Vaison-la-Romaine, qui comprend le lycée Stéphane-Hessel et le collège Joseph-d'Arbaud, l'accueil de tous les élèves avait été suspendu jusqu'à vendredi dernier.

Selon la préfecture, le bilan des tests réalisés fait état de 13 cas positifs parmi les élèves (dont 7 cas au sein de la même classe de 3e du collège, pour laquelle une mesure d'éviction a été prononcée pour l'ensemble des élèves de cette classe, qui sont placés à l'isolement depuis le 28 septembre), 3 cas au sein d'une classe de 4e pour laquelle une mesure d'éviction a été prononcée pour l'ensemble des élèves de cette classe placés à l'isolement depuis vendredi ainsi que 3 autres cas non regroupés. Par railleurs, 11 cas positifs parmi le personnel enseignant, technique et administratif. Leurs contacts à risque ont été identifiés et isolés. « Ceci porte donc à 24 le nombre total de cas positifs détectés au sein de la cité scolaire depuis le 28 septembre, poursuivent les services de la préfecture de Vaucluse. L'ensemble des personnes testées positives et leurs cas contacts a été placé à l'isolement. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Désinfection complète des locaux ce week-end

Cependant, après cette série de mesures, la préfecture estime que les conditions sont maintenant réunies afin de garantir la réouverture de la cité scolaire « dans de bonnes conditions de sécurité » à partir de ce lundi 12 octobre. Toutefois, afin de permettre le retour des élèves de la cité scolaire et de garantir la continuité pédagogique, un dispositif spécifique d'appui a été mis en place comprenant une désinfection complète des locaux de la cité scolaire durant ce week-end. Des moyens supplémentaires vont aussi être engagés par les services du Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur pour renforcer le nettoyage quotidien des locaux et l'encadrement des élèves sera assuré grâce à la reprise de plusieurs assistants d'éducation dont la période d'isolement arrive à son terme. Enfin, une continuité pédagogique est organisée à domicile pour les élèves des 2 classes faisant l'objet d'une mesure d'éviction.

160 000 € pour les brigades et commissariats de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, vient de l'annoncer : « l'Etat va engager 160 000 € pour améliorer le quotidien des policiers et gendarmes affectés dans le département ». Pour cela, un montant de 60 000 € de travaux va être consacré pour la remise en état des 4 commissariats de police de Vaucluse afin d'améliorer le cadre des 574 agents de la police nationale. Pour les 719 gendarmes répartis dans les 22 brigades du département, c'est une enveloppe d'un peu plus de 100 000 € qui sera allouée pour l'amélioration des conditions de travail ainsi que des logements des gendarmes.

Covid-19 : prolongement des mesures sanitaires en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

information

CORONAVIRUS COVID-19

Depuis le classement du département de Vaucluse en zone rouge dite « de circulation active du virus » confirmé par le décret du 28 août 2020, de nouvelles mesures sanitaires ont été décidées afin de freiner la propagation du virus (extension de l'obligation du port du masque dans certaines zones de toutes les communes de plus de 9 500 habitants et des communes les plus touristiques ainsi qu'à proximité des établissements scolaires ; interdiction des soirées dansantes, dans un cadre commercial ou de festivités locales). A ce jour, la situation reste très préoccupante dans le département.

Au regard de cette évolution défavorable et du discours du Premier ministre, le préfet de Vaucluse a décidé, à ce stade, de prolonger, par arrêté, l'ensemble des mesures sanitaires du vendredi 11 septembre jusqu'au 30 octobre 2020 :

– le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus au sein des périmètres définis dans toutes les communes de plus de 9500 habitants et des communes les plus touristiques du département précédemment concernées par cette obligation

– le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus lors de rassemblements réunissant plus de 10 personnes dans l'espace public sur l'ensemble du département

– le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus se trouvant sur la voie publique entre 7 heures et 22 heures dans un rayon de 30 mètres des entrées et sorties des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, établissement supérieur doit porter un masque de protection dans l'ensemble du département de Vaucluse, en complément de l'obligation du respect des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

mesures barrières

– le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans l'ensemble du département pour tout marché de plein air, vide-greniers, brocante et marché couvert

– les soirées dansantes sont interdites dans l'espace public et dans tous les établissements recevant du public sur l'ensemble du territoire du département de Vaucluse.

Ces mesures sont susceptibles d'être complétées, dans les jours qui viennent, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, en coordination avec les préfets de la région PACA et en lien avec les élus locaux de Vaucluse, notamment les maires du département.

Des fermetures de classes suite à la détection de cas positifs à la Covid-19 à Avignon, Le Pontet, Morières et Cavaillon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

information

CORONAVIRUS COVID-19

Suite à la détection de cas positifs à la Covid-19 dans des écoles primaires du département, le préfet de Vaucluse a pris la décision de fermer certaines classes. Ainsi, sont fermées pour une durée de 14 jours consécutifs, dès aujourd'hui :

1 classe multi niveaux à l'école Courtine à Avignon

1 classe de CM2 à l'école élémentaire Les Olivades à Avignon

1 classe de CP à l'école élémentaire Vertes Rives à Avignon

1 classe de moyenne section à l'école maternelle Pergaud au Pontet

1 classe de CP à l'école élémentaire Pergaud au Pontet

1 classe de moyenne section à l'école maternelle Marcel Pagnol à Morières-Lès-Avignon

1 classe de moyenne section à l'école maternelle La Colline à Cavaillon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Covid-19 : Le préfet de Vaucluse veut lutter contre la « circulation active du virus »



A la suite du placement du département de Vaucluse en zone rouge dite ‘de circulation active du virus’ avec 19 autres départements, le préfet de Vaucluse a décidé de prendre de nouvelles mesures sanitaires pour lutter contre la propagation du virus. Ces décisions, applicables à compter du mardi 1er septembre 2020, concernent la restriction des activités commerciales et festives et l’extension du port du masque dans l’espace public.

Rassemblements de plus de 10 personnes

Dans ce cadre, les soirées dansantes, organisées dans un cadre commercial ou en lien avec des festivités locales, sont interdites jusqu’à nouvel ordre. En outre, des contrôles renforcés des forces de l’ordre sont prévus afin de sanctionner les exploitants et les établissements qui ne respecteraient pas les règles sanitaires en vigueur (port du masque, règles de gestion des flux, clientèle assise).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Par ailleurs, le port du masque est désormais obligatoire pour tout rassemblement public supérieur à 10 personnes dans le département. Il appartient à chaque organisateur de veiller au respect de cette mesure. Ce port est également rendu obligatoire dans un rayon de 30 mètres à proximité des établissements scolaires (crèches, écoles, collèges, lycées) du département.

Et dans les villes de Vaucluse ?

Pour Avignon, l'obligation du port du masque est étendue à l'ensemble de l'intramuros, le secteur gare-centre et les marchés de plein air. Cette décision concerne également le cheminement piéton du pont Daladier en direction de l'île de la Barthelasse, l'allée Antoine Pinay et l'ensemble de la promenade de l'ancien chemin de halage jusqu'à l'angle avec le chemin des canotiers ainsi que le skate-park d'Avignon situé route de l'Islon.

L'obligation du port du masque est aussi étendue à un périmètre élargi dans les autres communes déjà concernées (Carpentras, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, Lourmarin, Orange, Roussillon et Vaison-la-Romaine) ainsi que désormais dans toutes les villes de plus de 9 500 habitants du département (Apt, Bollène, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Le Pontet, Sorgues, Valréas et Vedène). A noter que pour Cavaillon et l'Isle sur la Sorgue, qui disposaient déjà d'un arrêté de port du masque, le périmètre défini initialement n'a pas été modifié. Par ailleurs, le port du masque pourra être étendu à toute commune du Vaucluse sur demande du maire.

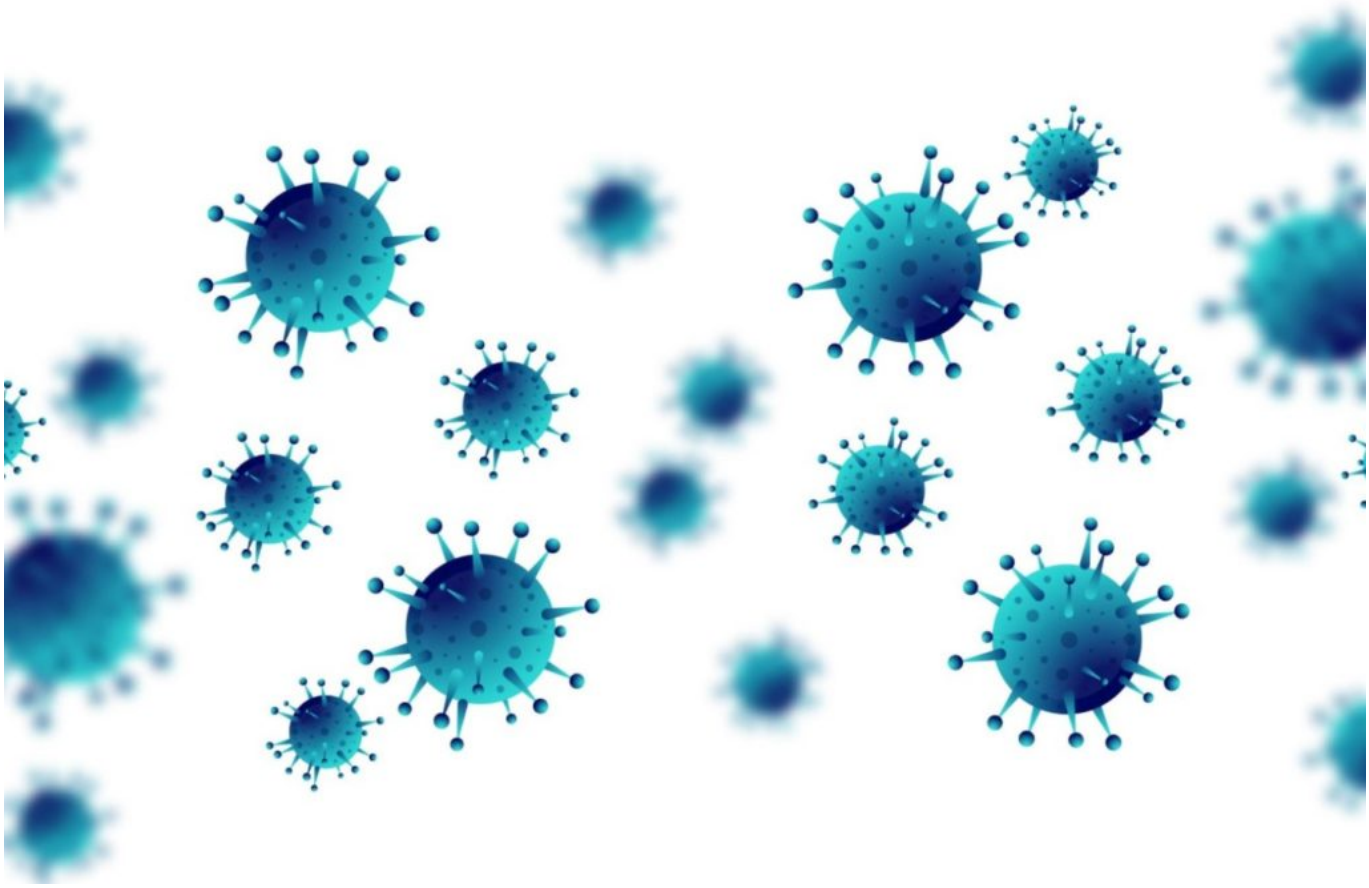
Jusqu'à 1 500 € d'amende

Cette mesure ne s'applique qu'aux personnes âgées de plus de 11 ans, piétons, utilisateurs de trottinettes et autres engins de mobilité personnels, motorisés ou non. Les automobilistes et leurs passagers, les cyclistes, les personnes pendant la pratique d'une activité sportive traversant les secteurs ainsi définis ne sont pas soumis à cette obligation. Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 1 500 €.

Covid-19 : identification d'un foyer au sein du Club jeune d'Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



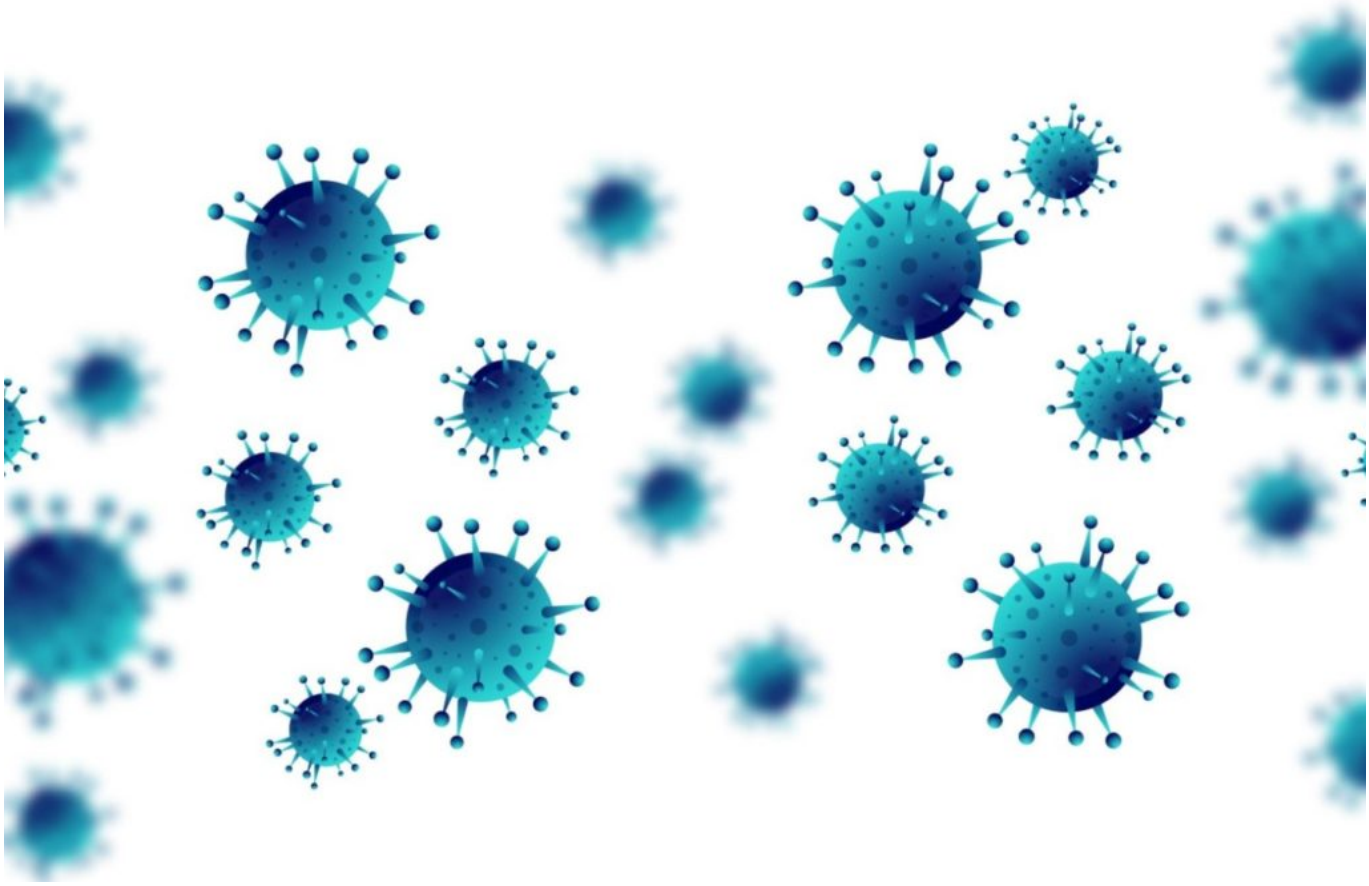
A la suite de la confirmation d'un premier cas positif au Covid-19 d'une animatrice du Club jeune du quartier Est d'Avignon, une campagne de dépistage a été menée auprès des personnes ayant été en contact avec la personne infectée. Sur les 34 tests effectués, 9 autres personnes sont positives : 2 adultes et 7 jeunes.

La Préfecture de Vaucluse annonce que l'ensemble des mesures de contact tracing et de mise à l'isolement ont été immédiatement mises en œuvre par les services de l'Agence Régionale de Santé en lien avec la Ville d'Avignon. La campagne de dépistage se poursuit. L'Agence Régionale de Santé rappelle que seules les personnes qui ont un contact direct avec un cas avéré de Covid-19 sont considérées comme des cas contacts.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Entreprises et Covid-19, le Vaucluse passe en ‘vulnérabilité modérée’



Le nombre de cas positifs augmente dans le département faisant passer, depuis le 12 août, le Vaucluse en ‘vulnérabilité modérée’ ce qui a eu pour incidence d’imposer le port du masque dans les secteurs de grands flux de personnes et de rappeler les gestes barrières et la distanciation sociale. De fait, la Préfecture, la Chambre de commerce et d’industrie, la Chambre de métiers et de l’artisanat Région Paca et l’Ars (Agence régionale de santé) de Vaucluse, qui observent un relâchement des comportements, ont tenu à rappeler aux entreprises de veiller à la protection de la santé de leurs employés en veillant au strict respect des consignes sanitaires sur les lieux de travail et d’identifier les signaux d’alerte. D’ailleurs, les salariés peuvent désormais se faire tester sans prescription médicale, dans le laboratoire de leur choix, afin de contenir les risques de propagation du virus. Les éventuels cas positifs devraient être isolés et feraient l’objet d’une campagne de contract-tracing menée par la Caisse primaire d’assurance maladie et de l’agence régionale de santé.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Egalement, La ministre du Travail, Élisabeth Borne, a annoncé que le port du masque dans les lieux clos collectifs des entreprises : salles de réunion, couloirs, open space sera obligatoire à partir de mardi 1er septembre. Objectif ? Enrayer les contaminations et éviter une deuxième vague d'épidémie. Les salariés qui refuseront de se plier à cette l'obligation pourront être sanctionnés.

Les consignes sanitaires par fiches métiers du ministère du Travail sont disponibles sur https://bit.ly/2B33Xjw et la liste des laboratoires sur https//sante.fr/

Risque incendie : les massifs des Monts de Vaucluse, du Luberon et de Basse Durance en accès limité mardi 18 août



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée du mardi 18 août, le Préfet de Vaucluse vient de relever le niveau de risque d'incendie de forêt. Par conséquent, l'accès aux massifs des Monts de Vaucluse, du Luberon et de Basse Durance ne sera possible qu'entre 5h du matin et 12h.

A titre dérogatoire, les sites suivants seront ouverts de 5h à 20h :

Le Colorado Provençal à Rustrel, sur le site du sentier du Sahara

La cédraie du Petit Luberon, sur la partie balisée (communes de Bonnieux et Lacoste)

Le vallon de l'Aiguebrun à Buoux.

En revanche, les massifs de Bollène-Uchaux, de Rasteau-Cairanne, des Dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux seront accessibles toute la journée.

Pour toute information sur la prévision de danger météorologique : www.vaucluse.gouv.fr ou 04 28 31 77 11.

Covid-19 : renforcement des mesures de prévention dans le Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Le [préfet de Vaucluse] rend le port du masque obligatoire sur tous les marchés, brocantes et vide-greniers du département ainsi que dans certaines zones touristiques.

Alors que les indicateurs montrent que le virus circule à nouveau plus activement dans la région, le département de Vaucluse vient de passer d'un niveau de vulnérabilité « limité » à « modéré ». C'est pourquoi, à compter du jeudi 13 août et jusqu'au mardi 15 septembre inclus, le préfet de Vaucluse rend obligatoire le port du masque dans certaines zones de forte affluence pour les personnes de 11 ans et plus.

Tous les marchés de plein air, les vide-greniers, les brocantes et marchés couverts du département sont ainsi concernés par cette mesure qui s'applique également à certains secteurs de communes touristiques, parmi lesquelles Avignon, Carpentras, Cavaillon, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lourmarin, Orange et Roussillon. Ces zones, qui font l'objet d'une évaluation régulière, sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction des données épidémiologiques et de l'observation de la fréquentation des espaces publics.